

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

ILE AUTONOME DE NGAZIDJA

Honneur – Solidarité – Développement

COMMISSARIAT AUX FINANCES, AU BUDGET, A L'ECONOMIE, AU COMMERCE INTERIEUR,
A L'INDUSTRIE, AU PLAN CHARGE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS.

RAPPORT D'EXECUTION DU BUDGET AU 2^{EME} TRIMESTRE 2015



Préface

Le travail demandé est un rapport trimestriel en exécution du budget de l'Ile Autonome de Ngazidja au titre de l'année 2015.

La plus grosse difficulté est que comme tout budget public, il comporte deux grandes parties à savoir : les recettes et les dépenses. Chacune de ces parties est exécutée par des structures différentes dont la collaboration professionnelle n'est toujours évidente.

Il en découle donc d'énormes difficultés quant à la compilation et l'exploitation des données.

Introduction

Le Budget de l'Ile Autonome de Ngazidja découle, de part la loi du budget de l'Etat que l'on présente comme « Consolidé ».

Il est composé de deux sortes de recettes : des recettes dites propres et des recettes à partager (RAP).

Ces enveloppes concernent les salaires, l'acquisition de biens et services, les transferts, l'équipement et les investissements.

Il convient de signaler que durant le processus d'élaboration du budget, il est rare que les entités insulaires soient conviées.

I. Exécution des recettes.

Les recettes de l'île Autonome de Ngazidja sont composées des recettes « dites propres » c'est-à-dire, les taxes rétrocédées par l'Union des Comores au terme de la loi de finances, des revenus du domaine, des droits et frais administratifs, des amendes et autres recettes des préfectures. Ces recettes sont regroupées dans deux rubriques dites recettes fiscales et non fiscales.

Pour les recettes à partager (RAP) il s'agit des versements effectués par le Gouvernement de l'Union à l'île, soit environ 27,40% du budget et qui constituent l'essentiel du budget de l'île (88%).

L'exécution des recettes est assurée pour la première partie (recettes fiscales et non fiscales) par la direction des Impôts et le trésor. S'agissant des recettes à partager, les opérations sont réalisées à la trésorerie générale de l'Union vers la trésorerie de Ngazidja.

Tableau d'exécution des recettes

Nomenclature	Prévues Annuelle	prévues trimestrielle	réalisation	%	Reste à recouvrer	%
Recette Fiscal	705 500 000	176 375 000	131 211 183	74	45 163 817	25,6
Recette non fiscal	344 500 000	86 125 000	143 756 243	167	-57 631 243	66,9
Recette à partagé	7 808 000 000	1 952 000 000	1 686 550 066	86	265 449 934	13,6
TOTAL	8 858 000 000	2 214 500 000	1 961 517 492	89	252 982 508	11,4

Pour une bonne lisibilité de ce tableau, il aurait fallu une ventilation par nature d'impôt et taxe mais les situations ne sont pas partagés entre les services concernés.

II. L'Exécution des dépenses

Domaine exécutif de la direction du budget, l'exécution des dépenses se compose de quatre grands chapitres : les salaires, les biens et services, les transferts, les équipements et investissements.

Nomenclature	Prévision Annuelle	Prévision trimestrielle	Montant engagés	%	Montant payés	%	Reste à payer	%
Salaire	6 473 000 000	1 618 250 000	1 488 500 947	92	1 488 500 947	100	0	0
Biens et service	1 285 500 000	321 375 000	375 329 499	117	175 963 436	47	199 366 063	53,1
Transferts	760 500 000	190 125 000	369 948 643	195	142 972 289	39	226 976 354	61,4
Equipeme-Invest	339 000 000	84 750 000	19 270 780	23	0	0	19 270 780	100
Total	8 858 000 000	2 214 500 000	2 253 049 869	102	1 807 436 672	80	445 613 197	19,8

A – Les salaires

En collaboration avec la fonction publique la direction du budget établit les états, le paiement étant à la charge du gouvernement central à travers les recettes à partager.



Tableau des dépenses salariales

Institution	Prévus annuel	Prévus trimestriel	Engagés	%	payés	%	reste à Payés	%
Conseil de l'île	131 873 552	32 968 388	33 258 367	101	33 258 367	100	0	0
Gouvernorat	447 000 000	111 750 000	107 622 967	96	107 622 967	100	0	0
Com-Finance	404 819 015	101 204 754	98 960 718	98	98 960 718	100	0	0
Com-Agric	148 272 005	37 068 001	36 465 533	98	36 465 533	100	0	0
Com-Envir	73 869 865	18 467 466	18 417 950	100	18 417 950	100	0	0
Com-Educat	4 754 908 453	1 188 727 113	1 075 236 264	90	1 075 236 264	100	0	0
Com-Santé	378 107 146	94 526 787	94 172 866	100	94 172 866	100	0	0
Com-Fop	134 149 964	33 537 491	24 366 282	73	24 366 282	100	0	0
Total	6 473 000 000	1 618 250 000	1 488 500 947	92	1 488 500 947	100	0	0

B – Biens et services / Equipement et Investissement

Ces deux chapitres regroupent toutes les dépenses de fonctionnement d'acquisition des biens d'équipement et d'investissement s'il y a lieu.

Il faut signaler que tous ces biens sont difficilement acquerables. En effet, le faible niveau de recouvrement des recettes propres rend aléatoire toute nouvelle acquisition.

Tableau de Biens et services / Equipement et Investissement

Institution	Prévus annuel	Prévus trimestriel	Montant Engagés	%	Montant payés	%	reste à Payés	%
Conseil de l'île	308 442 000	77 110 500	77 110 500	100	20 887 000	27	56 223 500	73
Gouvernorat	186 410 000	46 602 500	77 949 875	167	39 551 546	51	38 398 329	49
Com-Finance	54 930 000	13 732 500	11 994 996	87	4 355 000	36	7 639 996	64
Com-Agric	10 150 000	2 537 500	1 540 000	61	1 450 000	94	90 000	6
Com-Envir	2 425 000	606 250	550 000	91	0	0	550 000	100
Com-Educat	168 450 000	42 112 500	93 392 130	222	50 496 010	54	42 896 120	46
Com-Santé	5 100 000	1 275 000	0	0	0	0	0	0
Com-Fop	60 150 000	15 037 500	6 454 089	43	2 151 363	33	4 302 726	67
Equimt- Investme	339 000 000	84 750 000	19 270 780	23	0	0	19 270 780	100
Imprevus	30 000 000	7 500 000	11 504 930	153	10 290 430	89	1 214 500	11
Charges Commun	459 443 000	114 860 750	94 832 979	83	51 513 450	54	43 319 529	46
TOTAL	1 624 500 000	406 125 000	394 600 279	97	175 963 436	45	218 636 843	55



C – Dépenses des transferts

Quatre structures sont concernées par les dépenses de transferts : le Commissariat à la santé, Education, Finances et charges Communes. Ces dépenses servent à couvrir les subventions déconcentrées de l'île notamment les districts sanitaires.

Tableau des dépenses des transferts

Institution	Prévus annuel	Prévus trimestriel	Montant Engagés	%	Montant payés	%	reste à Payés	%
Conseil de l'île	-	0	0	0	0	0	0	0
Gouvernorat	-	0	0	0	0	0	0	0
Com-Finance	10 000 000	2 500 000	0	0	0	0	0	0
Com-Agric	-	0	0	0	0	0	0	0
Com-Envir	-	0	0	0	0	0	0	0
Com-Educat	22 000 000	5 500 000	19 948 643	798	0	0	19 948 643	100
Com-Santé	28 500 000	7 125 000	0	0	0	0	0	0
Com-Fop	-	0	0	0	0	0	0	0
Equimt- Investment	-	0	0	0	0	0	0	0
Imprevus	-	0	0	0	0	0	0	0
Charges Communes	700 000 000	175 000 000	350 000 000	14 000	0	0	350 000 000	100
TOTAL	760 500 000	190 125 000	369 948 643	14 798	0	0	369 948 643	100



III – Quelques remarques et suggestions

Lorsqu'on analyse en fin d'année, certaines données statistiques, on constate en matière des recettes des écarts pour le moins inadmissibles :

1 – la taxe professionnelle unique, le niveau de cette taxe devrait être au moins égal à la patente car selon le code général des impôts, la taxation est au moins deux fois la patente.

2 – la vignette automobile et la taxe sur les véhicules à moteur diesel : ces deux taxes sont devenues la bête noire du syndicat (Ussukani wa massiwa). Non seulement ils ne sont pas taxés à la patente, ils refusent toujours de payer ces deux taxes qui représentent pourtant 28,36% des recettes fiscales.

En plus, chaque fois qu'il y a un mouvement des chauffeurs, le gouvernement suspend le paiement de ces taxes soit par un mémorandum ou encore une lettre administrative.

Il conviendrait donc de cesser ces pratiques d'autant plus qu'il n'existe pas un impôt destinée au paiement d'un service particulier.

Pour rappel l'entretien des routes est assurée par une redevance qui alimente le FER , que l'île n'a jamais perçue cet argent.

